

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 05/05/2024

Étiquette d'identification: Inspecteur: Mentor: - Installateur:
 N° TVA:- Référence du client1: -
 N° série:: 4241005 N° C. Ident:-

Adresse de l'installation

Rue
 Numéro
 Boîte
 Code postal
 Commune
 Pays

Propriétaire

Nom
 Rue
 Numéro
 Boîte
 Code postal
 Commune
 Pays

Nom de contact
 Téléphone
 Numéro Gsm (SMS)

Installateur
 Nom
 N° TVA
 Numéro de téléphone

Type : Studio/3

EAN :-

N° compteur: :32680514

Type de contrôle:

Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271; 271bis et 86.
 Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection:

Distributeur: Nombres Max: 40 A Nombres circuits: 8 RI GEN: 0,61 M
 tableaux: 1 Ω

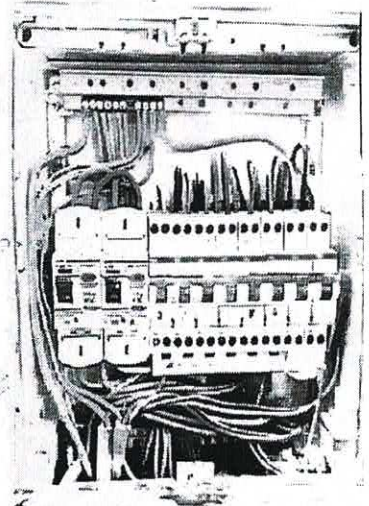
Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 6 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

I Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	8	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	8	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Voir schémas					
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbi <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> pas d'application	en attente			
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines		<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> PA	



REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date: